

COMMUNE DE**07590 ST ETIENNE DE LUGDARES****Séance du 13 janvier 2021 à 18 heures**

Le 13 janvier 2021 à 18 heures, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués, se sont retrouvés dans la salle de la mairie de Saint Étienne de Lugdarsès sous la présidence de Madame Françoise BENOIT, Maire.

Présents : Madame Françoise BENOIT, Monsieur Cyril MALLET, Madame FALGON Élisabeth, Monsieur DARBOUSSET Henri, Monsieur Sébastien DURHONE, Monsieur Grégory MICHEL, Monsieur Dominique TEYSSIER, Monsieur Benjamin SUBLIME, Monsieur Gaëtan TERME, Madame Nadège BARE.

Absents : néant

Excusé : Monsieur Thierry JOUVE

Procuration : Monsieur Thierry JOUVE à Madame Françoise BENOIT

Secrétaire de séance : Madame Nadège BARE

1) Compte rendu de décision du Maire

Au sujet de la cagette ardéchoise, exonération de loyer pendant toute la durée du dépôt de pain (environ 500€/mois)

2) Engagement de crédits avant le vote du budget

- L'exercice 2020 s'achève avec un reliquat permettant l'achat d'un tracteur à hauteur de 47 000 € / HT et 9 600€/HT pour le chargeur
- Cloison phonique maison médicale avec démontage plafond et déplacement de prise, budget de 3 431€/HT
- Demande de matériel de la part des agents techniques : visseuse et perforateur à batterie.
 - dans un premier temps il faut dresser un état des lieux du matériel en état de fonctionnement ou obsolète, en attendant l'accord pour l'achat d'accumulateur.
 - différents devis sont fournis : AEG, Foussier (Makita)
 - il est envisagé de peut-être acheter une visseuse à placo ou un embout à placo adaptable à une visseuse en fonction des besoins.
 - au sujet du perforateur à batterie, l'utilité n'étant pas avérée et le prix onéreux, il serait plus avantageux d'acheter un perforateur à fil.
- Engagement de crédit pour l'achat d'un véhicule trafic en remplacement pour le foyer de Vie, 29 300€ TTC (sur ce sujet Cyril et Nadège ne se prononcent pas)
- Etude sur voie communale des Hubacs, une erreur sur l'estimation augmente le prix de 16 774€ à 19 331€.

3) Décision de justice :

- La demande a été déboutée en ce qui concerne les ordures ménagères mais pas d'amende pour la Commune ; à l'unanimité, le Conseil décide de ne pas faire appel, d'autant plus que la nouvelle direction de la Communauté de Communes a corrigé plusieurs erreurs relevées.
- Au sujet du personnel, la demande a également été déboutée, proposition retenue de faire appel des décisions prises quant à la suppression de postes où nous avons directement été impactés. Cette mission est confiée à Me DELAIRE pour la défense des intérêts de la Commune.

- Lecture d'un courrier transmis par le CHSCT et décision unanime de faire appel à un avocat.
- Demande de paiement d'un préavis de 2 mois pour laquelle il est nécessaire de se renseigner auprès du CDG.

4) **Gestion des sectionaux :**

- Examen d'une demande en vue de récupérer des parcelles de la section BH
 - Tout d'abord il faut se renseigner auprès de l'exploitant actuel s'il poursuit ou non son activité.
 - S'il arrête son activité, il peut être proposé au demandeur une convention jusqu'en 2023, pour se caler sur l'échéance de toutes les conventions agricoles.
- Demande des consorts TESTUD attestée par M Champel par rapport à une parcelle sectionale sur laquelle il y a une erreur de cadastre.
- Demande de la DDT de remplir une autorisation de droit d'exploiter. : réponse de la mairie défavorable car seule une convention peut être établie au titre d'une collectivité, mais aucun engagement d'autorisation d'exploiter.

5) **Loyers :**

- Maintien de l'exonération du loyer de l'ADMR.
- Loyers pour les particuliers gelés pendant la période du COVID
- Décision favorable pour la location du garage des Terrasses à 50€/mois.

6) **Questions diverses :**

- Actualisation du règlement d'aide aux écoles qui n'avait pas été revu depuis 2013 pour l'achat de matériel et fournitures scolaires, les frais de piscine (entrée et surveillance), les sorties scolaires, l'éveil musical, budget cadeau de Noël de la part de la mairie pour l'école : 150€ maternelle et 150€ primaire.
- Règlement intérieur
 - question du télétravail validé pour le domicile avec un contrôle par auto déclaration
 - lundi de Pentecôte retenu comme journée de solidarité
- Poursuite de la régularisation d'actes administratifs et relance d'anciens dossiers avec prise en charge de frais pour un dossier remontant à plus de 2 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

A St Etienne de Lugdarès, le 21 janvier 2021.

Mme le Maire,
Françoise BENOIT